

20 Novembre 2017

---

**Présents** : Mmes Atallah, Chatelain, Kerjouan, Lafont, Prini, Rozenblatt, Sims  
MM. Gupta, Loiseau, Messiah, Pinette, de Thomasson  
Mme Dias, M. Pech

---

### Depuis la dernière réunion

Comme l'a observé Mme Lhommelet du haut de son observatoire, la végétation qui envahissait le toit à partir de la terrasse privative de l'escalier F a été rapidement nettoyée.

Les bacs de récupération de piles et ampoules ont été mis en place (merci à Mme Lhommelet pour son installation très claire) et vite utilisés. Ils ont déjà été vidés plusieurs fois.

Les affichettes mettant en garde sur l'ouverture trop rapide des portes d'ascenseur ont été posées, et l'une d'elle déjà arrachée.

Il a plu abondamment et le toit du bâtiment F semble enfin étanche, après suppression de l'escalier dont on ne sait toujours pas à quoi il pouvait servir.

La moquette tachée dans l'escalier G a été remplacée

Le conseil syndical est en train de mettre au point un site internet à destination de tous les occupants de l'immeuble. Dès qu'il sera opérationnel, l'information sera donnée par affiches sur les portes et dans les ascenseurs.

### Réunion du 20 Novembre

À l'unanimité et sans discussion, le conseil décide d'acheter un **testeur d'humidité** qui sera à la loge, à disposition de tous ceux qui en ont l'usage, et de remplacer l'**extincteur** du garage qui a disparu.

La commande de 3 plots pour empêcher les voitures de se diriger vers les portes des halls a été annulée, car leur installation risque de détériorer l'étanchéité du passage. Il est convenu de demander à un serrurier d'ajuster un plot actuellement dans le commerce pour qu'il puisse tenir dans les supports existants.

Un chien détecteur de punaises doit venir prochainement dans l'immeuble pour déterminer la provenance des punaises qui ont envahi un appartement et ont résisté pour l'instant à plusieurs tentatives d'éradication.

M. Pinette annonce que les nouvelles ampoules pour l'éclairage extérieur vont être livrées incessamment, son différent avec l'entreprise étant réglé.

Les travaux d'étanchéité sur le toit de la partie à un étage de l'escalier A ont débuté le 15 Novembre. Les propriétaires qui possèdent un accès privatif à une partie de ce toit ne souhaitent pas qu'une clôture matérielle sépare leur parcelle de la partie commune (ce n'est pas pour tricher : ils ne l'utilisent effectivement pas du tout). Compte tenu de la responsabilité qui serait la nôtre en cas de chute, une barrière anti chute sera installée au bord de la totalité du toit.

Paris Habitat qui gère l'immeuble dont le pignon surplombe notre jardin menace d'une procédure si l'on ne coupe pas le lierre qui pousse le long du pignon. Mme Atallah dit (à juste titre) qu'il n'y a plus de lierre mais que c'est de la vigne vierge. Le résultat est le même : ça s'accroche aux murs et peut les endommager.

Les volets roulants de la boutique située au 16 rue de la glacière sont cassés. D'après le propriétaire, le bail commercial stipule que ce sont les locataires qui sont responsables de leur entretien : il faudra leur demander de les changer.

Des affiches précisant les modalités du tri sélectif vont être placées dans les locaux

poubelle. Ce qu'elles ne disent pas c'est que **les papiers ou cartons souillés par de la nourriture doivent aller à la vraie poubelle, pas dans un bac de récupération ; et il faut plier les cartons.**

Le conseil décide de consulter un serrurier pour voir si un réglage des freins peut rendre les portes des halls plus faciles à manoeuvrer

### **Suite à donner au rapport de la compagnie d'assurance**

La compagnie d'assurance de l'immeuble a procédé à une visite au mois de juillet et a fait un certain nombre de préconisations classées par ordre de priorité. Celles à "priorité haute" concernent :

— la détection d'incendie dans les locaux poubelles avec signal dans les loges de jour et de nuit qui ne fonctionnait plus.

La remise en état est décidée selon le devis de l'entreprise Marielec (4500 euros). (**Remise en état réalisée le 29.11**)

— le cloisonnement des caves et des parkings en trois zones

Dans les caves, les portes coupe feu se trouvent à la verticale de la limite entre les appartements d'un escalier et un autre. La partie au-dessus du chambranle de la porte ne présente pas de trou. **Cela n'a évidemment pas de sens de bloquer des portes coupe feu en position ouverte** (ce qui est fait régulièrement).

Les autres portes avaient été retirées lors de l'installation des portes coupe feu pour faciliter la circulation depuis les parkings jusqu'aux ascenseurs (elles sont dans la "cuve à fuel") : si on les réinstalle, Il faudra installer un éclairage automatique avec détecteurs de présence.

M. Pech négociera la non-réinstallation de ces portes.

Pour les garages, malgré plusieurs relances, les grosses portes destinées à isoler les trois branches du U que forment les parkings n'ont pas encore été remises en état. Il est difficile de trouver des personnes compétentes pour s'occuper d'un matériel qui date de cinquante ans et qui ne se fait plus.